

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le sept juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Emilie GIRAUD

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 30 mai 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-22/ OBJET : Projet d'acquisition par la commune de la propriété située au 37 Place de l'Église

M. le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement du Bourg et précise que lors de la présentation de l'avant projet il avait été évoqué la possibilité pour la commune de devenir propriétaire de la maison située au 37 Place de l'Église et d'ainsi pouvoir démolir le balcon et donc supprimer cette vérue entachant l'entrée du Bourg.

Il ajoute qu'après avoir rencontré le propriétaire, M. BOUDOUDA, ce dernier a proposé son bien à la commune pour la somme de 15 000 €.

M. le Maire précise qu'avant de conclure cette acquisition, il a demandé un avis professionnel à M. BUCHET architecte, sur la faisabilité d'une rénovation du site en appartement et ainsi optimiser l'acquisition. Après visite des lieux, M. BUCHET a confirmé le potentiel du site pour l'aménagement d'un T4.

M. le Maire ajoute que cette opportunité d'acquisition serait un double avantage pour la commune : celui de rendre plus agréable l'entrée du Bourg et celui de permettre à une famille de s'installer sur la commune dans un avenir proche.

M. le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition de la propriété de M et Mme BOUDOUDA, cadastrée section A N° 1178 et 1181 pour la somme de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la propriété de M et Mme BOUDOUDA située au 37 Place de l'Église, cadastrée section A N°1178 et 1181, pour la somme de 15 000 €
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240607-2024-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

